

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2023, à compter de 18h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy-Julien Mayné:

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire

M. André Perrault, Conseiller district 2, Conseiller district 4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Sont absents :

Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière

Mme Natacha Jodoin, Greffière adjointe

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 18h30, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2023-02-407

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

2023-02-408

3. Adoption règlement de tarification numéro 502

Attendu qu'en vertu de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2-1) la Municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services sont financés au moyen d'un mode de tarification, plus particulièrement les salles communautaires;

Attendu que l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés à une séance du conseil tenue le 19 décembre 2022;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Michael Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté et qu'il soit ordonné, statué et décrété comme suit:

D'adopter le règlement numéro 502 sur la tarification de location des salles de la municipalité.

Adoptée

2023-02-409

4. Adoption règlement de taxation numéro 503

Attendu que le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde a adopté le budget de l'exercice financier 2023 à sa séance extraordinaire du 19 décembre 2022;

Attendu qu'afin de disposer des sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes et tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année financière 2023;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 16 janvier 2023 et le dépôt de règlement a été déposé à cette même séance;

Attendu qu'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par la loi, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

Attendu que le Code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale autorisent les municipalités à imposer des taxes et tarifications pour régler les dépenses d'administration ou pour tout autre objet dans les limites de ses attributions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Dinnigan, **appuyé par** Robert Arcoite, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le règlement suivant soit adopté et qu'il soit ordonné, statué et décrété comme suit :

D'adopter le règlement numéro 503 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2023.

Adoptée

2023-02-410

5. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Considérant que la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au 11 mai 2023;

Considérant que la liste des personnes endettées envers la Municipalité a été déposée par la directrice générale;

Considérant que la Municipalité a avisé les propriétaires par lettre recommandée le 17 janvier 2023;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Robert Arcoite

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la liste des propriétés, ayant un solde non payé pour l'année 2020 à vendre pour défaut de paiement de taxes, soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville et à la commission scolaire, cette liste est déposée aux archives de la Municipalité;

Que la directrice générale soit autorisée à retirer de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes, les immeubles dont le propriétaire aura effectué le paiement des taxes pour l'année 2020 avant le 2 février 2023;

Que madame Amélie Latendresse soit autorisée à assister et à représenter les intérêts de la Municipalité à l'occasion de la vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC des Jardins-de-Napierville le 11 mai 2023.

Adoptée

2023-02-411

6. Désignation de la responsable de la bibliothèque

Considérant la conclusion d'une entente avec la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le partage d'une ressource à la bibliothèque de la Municipalité de Sainte-Clotilde;

Considérant que madame Marie-Claude English est la personne désignée pour venir travailler en tant que responsable de la bibliothèque à la Municipalité de Sainte-Clotilde;

Par conséquent,

Il est proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De désigner madame Marie-Claude English à titre de responsable de la bibliothèque de la Municipalité de Sainte-Clotilde.

Adoptée

2023-02-412

7. Contrat pour le Festival des voitures anciennes

Considérant que l'événement des voitures anciennes aura lieu le 5 août 2023 et que le conseil souhaite faire une fête liée à cet événement et avoir un groupe de musique sur place;

Considérant que Stéréo Production offre ses services dans une entente qui doit être conclue au plus tard le 14 février 2023 pour que le groupe de musique Rock 'N Boogie joue le jour de l'événement;

Par conséquent,

Il est proposé par André Perrault

Appuyé par Michael Dinnigan

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Stéréo Production pour que le groupe de musique Rock 'N Boogie joue de la musique lors de l'événement de voitures anciennes qui aura lieu le 5 août 2023 sur le territoire de la Municipalité;

De conclure l'entente de services avant le 14 février 2023 avec Stéréo Production.

Adoptée

2023-02-413

8. Offre de services Atelier Urbain 2023

Considérant que l'Atelier Urbain offre des services en urbanisme en procurant une assistance technique et un soutien urbanistique en plus des modifications règlementaires et au plan d'urbanisme;

Considérant que l'Atelier Urbain complétera les services offerts au département de l'urbanisme qui a possède une ressource partagée à temps partiel;

Considérant que l'offre de services pour l'année 2023 est établi au taux horaire de 105\$ plus les taxes applicables sans jamais dépasser un montant de 20000\$ avant les taxes applicables et un montant forfaitaire de 210\$ plus les taxes applicables pour les déplacements sur notre territoire;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De mandater l'Atelier Urbain pour les services en urbanisme en 2023 qui incluent une assistance technique et un soutien urbanistique en plus des modifications règlementaires

et au plan d'urbanisme au taux horaire de 105\$ plus les taxes applicables sans jamais dépasser un montant de 20 000\$ avant les taxes applicables et un montant forfaitaire de 210\$ plus les taxes applicables pour les déplacements sur notre territoire.

Adopté

2023-02-414

9. Dîner comité Politique Familiale le 22 février 2023

Attendu que le comité sélectionné pour mettre à jour la politique familiale de la Municipalité se regroupera en présentiel le 22 février prochain pour une session de travail de 3 heures en collaboration avec l'agent de développement aux loisirs et la greffière adjointe;

Attendu que la session de travail aura lieu sur les heures du dîner et qu'il a été suggéré d'offrir un repas pour les participants de la rencontre;

Attendu que le prix du repas sera au maximum un montant de 15\$ par personne incluant les taxes applicables, pour un nombre d'environ 10 personnes;

Attendu que le comité voudrait du matériel de travail pour une somme au maximum de 100\$ incluant les taxes applicables pour le travail de réflexion et la prise de notes;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Robert Arcoite

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser l'achat du matériel de travail et les repas pour les participants à la rencontre du comité de la politique familiale qui seront d'environ 10 personnes qui aura lieu le 22 février 2023 aux bureaux de la Municipalité.

Adoptée

2023-02-415

10. Désignation inspecteur municipal – application règlements municipaux

Considérant l'entente avec la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour partager une ressource, M. William Boisclair, au poste d'inspecteur municipal, tel que prévu par résolution numéro 2023-01-388, le 16 janvier 2023;

Considérant que l'inspecteur municipal, William Boisclair, peut délivrer des permis, émettre des constats d'infractions, entreprendre des procédures judiciaires, procéder aux inspections d'un terrain privé, que ce soit un terrain vague ou un bâtiment résidentiel ou commercial;

Considérant que l'inspecteur municipal, William Boisclair, peut exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Municipalité et qu'il soit responsable de l'application de tous les règlements municipaux ou d'urbanisme octroyant des pouvoirs d'inspection et d'émissions de constats d'infraction applicables dans le cadre des fonctions d'inspecteur municipal;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Michael Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De désigner M. William Boisclair, inspecteur municipal pour la Municipalité de Sainte-Clotilde, suite à une entente de partage avec la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, comme étant la personne responsable ayant les pouvoirs de délivrer des permis, d'émettre des constats d'infractions, d'inspecter les lieux terrain privé, que ce soit un terrain vague ou un bâtiment résidentiel ou commercial et d'entreprendre des procédures judiciaires, et ce, en vertu de tous les règlements municipaux ou d'urbanisme octroyant des pouvoirs d'inspection et d'émissions d'infraction applicables dans le cadre des fonctions d'inspecteur municipal.

Adoptée

2023-02-416

11. Non-renouvellement contrat de gazon

Considérant que la Municipalité a acheté un tracteur pour la patinoire qui peut faire la coupe de gazon, le directeur des travaux publics recommande le non-renouvellement du contrat de coupe de gazon avec le sous-traitant MR.J3C Inc. et que la Municipalité prenne la coupe de gazon en charge sur le territoire;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser que la Municipalité prenne en charge la coupe de gazon sur le territoire municipal en utilisant le tracteur acheté pour la patinoire à la suite des recommandations du directeur des travaux publics au lieu de renouveler avec le sous-traitant MR.J3C Inc. le contrat de coupe de gazon.

Adoptée

2023-02-417

12. Modification contrat de travail - François Lauzon pompier

Considérant que la Municipalité à l'intention d'adhérer à un regroupement de gestion de la direction du service de sécurité incendie avec d'autres municipalités via la MRC des Jardins-de-Napierville en vertu de la résolution 2023-01-391;

Considérant que les directeurs impliqués des municipalités dans les départements de service de sécurité incendie seront réaffectés aux postes de chefs aux opérations une fois que le regroupement aura lieu;

Considérant que M François Lauzon est intéressé d'être réaffecté au poste de capitaine cadre et responsable du volet Premier Répondant, RCCI une fois que le regroupement sera effectif;

En conséquence, il est

Proposé par Michael Dinnigan

Appuyé par Robert Arcoite

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'annuler la résolution numéro 2023-01-392 mettant fin au contrat de travail de François Lauzon;

De modifier le contrat de travail de M. François Lauzon afin de terminer le contrat de travail au moment où le regroupement des municipalités pour la gestion de la direction du service de sécurité incendie sera effectif avec la MRC des Jardins-de-Napierville en vertu de la résolution 2023-01-391;

De réaffecter M. François Lauzon au poste capitaine cadre, responsable du volet Premier Répondant, RCCI à l'emploi de la Municipalité, une fois que le regroupement sera effectif.

Adoptée

2023-02-418

13. Activité Yoga-Livre – Bibliothèque municipale

Considérant que la responsable de la bibliothèque désire augmenter le nombre d'abonnés en organisant une activité pour les enfants accompagnés de leurs parents;

Considérant que la responsable de la bibliothèque a trouvé une professeure de yoga, Claudine Martin, pour venir à la bibliothèque donner un cours de yoga d'environ 30 minutes en s'appuyant sur des livres de yoga pour enfants;

Considérant que l'activité permettrait à ces derniers de comprendre que des livres peuvent aussi permettre de bouger, que la lecture peut être intéressante et qu'il existe des livres pour chaque utilité;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Michael Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser Marie-Claude English, la responsable de la bibliothèque, à organiser l'activité yoga-livre qui aura lieu à la bibliothèque municipale dans l'objectif d'aller recruter plus d'abonnés tout en créant une activité parent-enfant dans la municipalité.

Adoptée

2023-02-419

16. Fermeture de la séance

Il est,

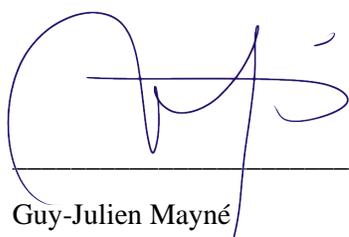
Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 18h37.

Adoptée



Guy-Julien Mayné

Maire



Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 6 février 2023.
